



[La filière nautique aquitaine est un ensemble de petites unités reliées entre elles par un produit : l'embarcation nautique et les activités nautiques. C'est avant tout une filière artisanale à fort contenu technologique.]

Conseil régional d'Aquitaine

Quelle place occupe les secteurs naval et nautique aquitains au service de la compétitivité régionale ?

Aujourd'hui la filière nautisme en aquitaine représente 402 sociétés, (3 000 emplois au total, pour 350 millions de chiffre d'affaires réalisé en 2009) avec des fleurons nationaux comme CNB ou Couach mais aussi des artisans du haut de gamme, tels les chantiers Nicolas.

La répartition des entreprises par département est la suivante :

- Dordogne : 9 entreprises (2%),
- Gironde : 251 entreprises (63%),
- Landes : 55 entreprises : (14%),
- Lot et Garonne : 21 entreprises (5%),
- Pyrénées Atlantiques : 66 entreprises (16%)

La filière nautique aquitaine est un ensemble de petites unités reliées entre elles par un produit : **l'embarcation nautique et les activités nautiques**. C'est avant tout une filière artisanale à fort contenu technologique.

La filière est composée de 3 groupes d'entreprises appartenant :

- **au monde des services** (62%), ce qui correspond à l'entretien de la flotte existante, et aux services apportés aux pratiquants. Elle emploie 45 % des effectifs (1 350 emplois) et se concentre sur tout le littoral. Les activités exercées sont la vente de navires, la location, ou la maintenance de petites embarcations (surf, jet-ski, kite, petites péniches, etc..).
- **au monde de la construction** (20 %), de la conception jusqu'à la mise à l'eau. Ces entreprises correspondent à des activités du type ingénierie, architecture, BE, ainsi que les équipementiers. Elles emploient 45 % des effectifs (1 350 emplois).
- **à la filière construction et à la filière services**. Elles emploient 10 % des effectifs (300 emplois) et se répartissent en 3 grandes familles de métiers : voileries-selleries, motoriste-mécanique, électronique embarquée.

Quels grands chantiers ou initiatives innovantes l'Aquitaine soutient-elle ?

La Région Aquitaine soutient plusieurs sociétés innovantes, dont NANNI INDUSTRIES, PME implantée sur le bassin d'Arcachon avec laquelle un contrat de partenariat et de croissance va être signé pour la période 2011-2014.

Objectif de ce contrat passé avec cette entreprise de 75 salariés : « travailler sur l’ancrage territorial et le développement d’une PME leader sur le marché des moteurs marins qui a le potentiel pour contribuer à la structuration d’une filière nautisme durable en Aquitaine ».

Autre initiative marquante : le soutien apporté au CHANTIER NAVAL DUBOURDIEU qui va construire le GREENBOAT (voir en page 15), qui sera le premier bateau de transport écologique utilisé sur le *bassin* d’Arcachon. Ce navire aura en effet une coque en pin maritime collé par un principe qui n’utilise pas de produits pétrochimiques polluants. L’étape suivante du développement de cette PME sera sans doute l’installation d’un moteur qui fonctionnera selon le principe de la propulsion à hydrogène (pour ce projet de bateau propre, la Région a voté une aide à l’innovation de 96 750 € au cours de la commission permanente du 14 février 2011).

Quelles actions de promotion et de soutien à la filière apporte la Région Aquitaine ?

Les entreprises de la filière confrontées à une situation économique exceptionnelle et imprévisible doivent être soutenues pour maintenir leurs activités. Pour cela, la Région aquitaine a engagé différentes actions de promotion et de soutien qui prennent plusieurs formes :

soit via une aide directe à l’entreprise (aide à l’investissement matériel, aide à l’investissement immobilier, aide à l’innovation, aide à la création de poste d’encadrement, aide à l’export),

soit via des actions de soutien à la filière (NAVAL MEETINGS 2 est une convention d’affaires qui illustre bien cela),

soit via le volet formation qui constitue en période de sous activité une priorité pour les entreprises, car cela permet à des salariés d’acquérir les compétences nécessaires à d’éventuelles mutations économiques, ou pour se préparer à une mobilité professionnelle.

Dans cette perspective, un accord cadre régional pour le maintien de l’emploi et des compétences des salariés du nautisme a été signé entre le CRA, l’Etat, la Fédération des industries nautiques et AGEFOS-PME. Cet accord passé sur la période 2009 / 2011 a pour objectif principal de mettre en place un plan d’actions d’urgence emploi-compétences nautique en aquitaine, destiné à favoriser et à soutenir le maintien et le développement de l’emploi et des compétences, ainsi qu’à renforcer la compétitivité et la capacité de développement des entreprises de la filière.